



Journal d'Informations Municipales



N° 196
Janvier 2012

www.guermentes.info

Le Maire, le Conseil Municipal et l'Equipe
Communale vous souhaitent... une

excellente
Année **2012**

Où jeter mon sapin de Noël ?

Les gros sapins ne peuvent pas être ramassés à la collecte des ordures ménagères.

Compte tenu de leur volume et de leur poids, ils doivent impérativement être déposés en déchetterie.

Néanmoins, les petits sapins de moins d'1m50 de hauteur et dont le tronc ne mesure à la base, pas plus de 10 cm de diamètre peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte de vos ordures ménagères traditionnelles sous réserve de conditionnement en sacs adaptés, type sac à sapin.

Etat civil 2ème semestre 2011

NAISSANCES

Eloan PROUX,
né le 3 juillet 2011.
Ethan CLOUARD,
né le 19 juillet 2011.
Elora CANOVAS,
née le 18 août 2011.
Elyne CHAPOULAUD,
née le 22 août 2011.
Loris BROHART,
né le 17 octobre 2011.
Anthony DOMINGOS,
né le 26 octobre 2011.
Lucas MARBOUTIN,
né le 03 décembre 2011.

DÉCÈS

Yvonne LE GOFF,
décédée le 6 septembre 2011.
Yoan TODOROV,
décédé le 27 septembre 2011.
Damien PAPINI,
décédé le 14 octobre 2011.
Christian BROHART,
décédé le 23 octobre 2011.
Dominique RICHY,
décédé le 9 décembre 2011.

MARIAGES

David VERNET et Stéphanie DENANT, le 27 août 2011.

Inscriptions en Maternelle au Val Guermentes

Futurs parents, Futurs élèves ! L'Ecole Maternelle fait ses inscriptions pour la rentrée prochaine dès le mois de Janvier !

Si vous avez un enfant né en 2009 vous devez, dès maintenant, l'inscrire pour la rentrée de septembre.

Pour cela il faut vous rendre à la Mairie de votre domicile avec votre livret de famille et un justificatif de domicile.

Ensuite contacter Mme LA PLACE, la Directrice par intérim de l'Ecole Maternelle, qui

vous donnera un rendez-vous pour venir faire l'inscription définitive avec votre enfant. La présence des deux parents est souhaitable.

Ne pas oublier : le livret de famille, le carnet de santé, la fiche de pré-inscription de la Mairie, 2 photos d'identité. D'avance merci.

Le N° de tél. de l'école est le :

01 64 02 22 01.

Une réunion d'informations regroupant parents et futurs élèves aura lieu au mois de juin à l'Ecole Maternelle.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

Spectacle et Goûter de Noël 2011 des enfants

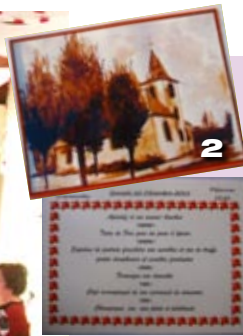


Pour la deuxième année consécutive, une centaine d'enfants de Conches et Guermentes se sont retrouvés à La Grange de Conches pour assister à un spectacle (1) suivi d'une distribution de friandises pour les petits, de livres pour les plus grands et de pains au chocolat et de boissons pour tous (3) ! Le vin chaud et le chocolat chaud ont été, comme d'habitude, très appréciés. Bien sûr, le Père-Noël était parmi nous (2). Une nouveauté cet-

te année : une vente de sapin de Noël (4) au profit de l'ESAT La Grange au Bois, le CAT d'adultes handicapés de Lagny-sur-Marne.

Ce fut un réel plaisir de partager cet instant de joie avec les enfants et leurs parents qui n'ont pas manqué de nous féliciter. Nous remercions l'Equipe Municipale de Conches pour sa bonne collaboration et vous donnons rendez-vous l'année prochaine ! Bonne Année 2012 à Tous !





Repas des Anciens du samedi 10 décembre 2011

Cette année 2011 le C.C.A.S. a convié pour le Repas de fin d'année les Guermantais et Guermantaises de 65 ans et plus (1). Une cinquantaine d'Anciens de la Commune a répondu présent à l'invitation du traditionnel Repas qui s'est déroulé à La Roseraie de Guermantes. Nous remercions une nouvelle fois M. et Mme LALAOUI qui ont cette année mis gracieuse-

ment à notre disposition leur magnifique salle de réception. Dans son allocution de bienvenue Guy Jelensperger, Maire de Guermantes, après avoir accueilli les invités avec les membres du CCAS, terminait en ayant une pensée émue pour ceux qui ne pouvaient pas ou plus être présents cette année. La joie et la bonne humeur était alors de mise pour le début du

repas. Sur chaque table des menus ont été distribués, avec une photo représentant un tableau de l'église de Guermantes fait par le peintre Stéphane Hauton, exposant présent à la dernière Expo de Peinture de Guermantes (2). Cette même photo a permis de personnaliser les boîtes de chocolats offertes à chacun des convives. C'est le Vice-Président du

CCAS M. Gérard DURA qui s'était chargé avec tous les membres du bureau de l'organisation de cette journée festive. Ils ont fait appel à Françoise et Claire de Déli 4'S, un traiteur local, qui a proposé des plats raffinés très appréciés et servis par 4 charmantes Hôtesse (3), ainsi qu'à Anim Art (4) qui en proposant tout au long du repas et de l'après midi des



Marché de Noël et Téléthon 2011 SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

C'est en très peu de temps qu'Isabelle ROUQUIER a mis au point ce premier Marché de Noël, qui de l'avis de

tous était, pour un coup d'essai, une réussite (1). Ceci d'autant plus que ce Marché nous a permis d'installer des

activités sportives et gustatives, permettant aux Associations - Tennis Club de Guermantes et Evi-Danse (4) - de récolter les nombreux et généreux dons fait au TELETHON 2011. La décoration de la salle Marcel Proust était très réussie, et les drapés au plafond du plus bel effet. Dès l'entrée, se faisant entre les sapins (2) vendus au profit de l'ESAT La Grange au Bois, CAT de Lagny, nous étions dans l'ambiance festive et accueillis par des exposants sympathiques qui nous proposaient toutes sortes de

choses plus attirantes les unes que les autres. Bijoux, foulards de soie peints, cosmétiques et mosaïques se mêlaient aux produits de la ferme, etc. Un grand nombre de visiteurs est venu le long des étals. Certains finissant leur périple à la table où leurs enfants pouvaient faire leur demande épistolaire et insérer leur écrit dans la boîte à lettres du Père Noël. Ce dernier, gentiment, posait pour la photo permettant aux petits d'avoir un souvenir de cette rencontre (3). Parmi nos visiteurs, Madame BRUNEL, notre Députée, qui





4



3

chansons en Live et des danses d'époque, a favorisé la digestion de toute l'assemblée (5).

Tout le monde s'est séparé vers 17h00, ravis et prêt à remettre le couvert l'année prochaine.

Merci à tous les membres du CCAS et aux Techniques pour leur aide, ainsi qu'à Sandrine et Nadine de la Mairie de Guermantes (6).



4



4

nous a honorés de sa présence, comme elle le fait à chaque événement sympathique se déroulant dans sa circonscription.

Avant de partir, un verre de vin chaud ou un chocolat, une part de gâteau et c'est une pièce ou un billet qui vient atterrir dans la cagnotte du TELETHON, chacun assurant qu'il reviendrait pour retrouver avec plaisir le Marché 2012.

Extraits du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 novembre 2011

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRÉSENTS : Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Thierry RIVIERE, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD.

ABSENT EXCUSÉ : Gérard DURA qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER.

1) Approbation du dernier Procès-Verbal et élection du secrétaire de séance.

Des remarques sont faites sur la forme du Procès-Verbal qui présente de nombreux oublis par rapport aux interventions enregistrées. Melle Rouquier a demandé que des rajouts soient faits sur le Procès-Verbal. M. le Maire le signale également. Ces corrections seront ajoutées en annexe.

M. Denis Marchand est élu secrétaire de séance.

Denis Marchand demande que soit respecté le vote à bulletin secret pour les six premiers points de l'ordre du jour. Il en est pris acte.

2) Modification de la désignation des représentants de la Commune au sein du SICPRH.

Il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

M. le Maire demande quels sont les noms des candidats proposés par « La Voix Des Guermantais ».

M. Marchand nomme en Titulaires : A. Viard et souhaite que C. Rolland reste titulaire, pour les Suppléants : N. Billy et propose que V. Fontaine reste également suppléante.

D. Marchand demande à M. le Maire s'il a des candidats à proposer : S. Trimaille se présente en temps que suppléante.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret. Ont obtenus pour les délégués titulaires :

Claude ROLLAND : 15 voix

Annie VIARD : 12 voix

Véronique FONTAINE : 1 voix

Claude ROLLAND et Annie VIARD ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués titulaires du SICPRH.

Ont obtenus pour les délégués suppléants :

Nathalie BILLY : 11 voix

Véronique FONTAINE : 12 voix

Simone TRIMAILLE : 7 voix

Nathalie BILLY et Véronique FONTAINE, ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués suppléants du SICPRH.

3) Modification de la désignation des représentants de la Commune au sein du SIGIP.

Il convient d'élire 2 délégués titulaires.

Denis MARCHAND propose les candidatures de : Françoise JOUSSE et lui-même.

Véronique FONTAINE propose également sa candidature.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret, Ont obtenus :

Denis MARCHAND : 11 voix

Françoise JOUSSE : 10 voix

Véronique FONTAINE : 6 voix

Denis MARCHAND et Françoise JOUSSE ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués titulaires du SIGIP.

4) Modification des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. CCAS.

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration du CCAS est constitué de 5 sièges pour les élus, dont un pour le Maire, Président de droit.

Le Maire propose les candidatures de : Michel POYAC, Véronique FONTAINE et Gérard DURA.

Denis MARCHAND propose les candidatures de : Isabelle ROUQUIER, Jacques COURPOTIN et Thierry RIVIERE.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret. Ont obtenus :

Michel POYAC : 6 voix

Véronique FONTAINE : 6 voix

Jacques COURPOTIN : 11 voix

Gérard DURA : 14 voix

Thierry RIVIERE : 10 voix

Isabelle ROUQUIER : 9 voix.

Gérard DURA, Jacques COURPOTIN, Thierry RIVIERE et Isabelle ROUQUIER ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

M. Marchand demande quand aura lieu l'élection du Vice-Président. M. le Maire lui répond que cela aura lieu au sein du CCAS qui est une entité « indépendante », précise M. le Maire.

5) Modification de la désignation des représentants de la Commune au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

CONSIDERANT qu'il convient d'élire 3 délégués.

Le Maire propose les candidatures de : Michel Poyac et lui-même.

Denis MARCHAND propose les candidatures de : Annie VIARD, Gérard LEUX et lui-même.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret. Ont obtenus :

Guy JELENSPERGER : 6 voix

Michel POYAC : 6 voix

Denis MARCHAND : 12 voix

Gérard LEUX : 10 voix

Annie VIARD : 9 voix.

Denis MARCHAND, Gérard LEUX et Annie VIARD ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués au sein de la CAMG.

6) Modification de la désignation des représentants de la Commune au sein du SIVOM.

CONSIDERANT qu'il convient d'élire 4 délégués titulaires et 2 suppléants. Le Maire propose les candidatures de : Gérard DURA membre titulaire et Simone TRIMAILLE membre suppléant.

Denis MARCHAND propose les candidatures de : Annie VIARD, Nathalie BILLY et lui-même, membres titulaires. Et Jacques COURPOTIN et Daniel POUPART, membres suppléants.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret. Ont obtenus pour les délégués titulaires :

Denis MARCHAND : 12 voix

Nathalie BILLY : 10 voix

Annie VIARD : 11 voix

Gérard DURA : 6 voix.

Denis MARCHAND, Nathalie BILLY et Annie VIARD ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués titulaires au sein du SIVOM.

Ont obtenus pour les délégués suppléants :

Jacques COURPOTIN : 10 voix

Daniel POUPART : 9 voix

Thierry RIVIERE : 2 voix

Simone TRIMAILLE : 6 voix.

Jacques COURPOTIN et Daniel POUPART ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués suppléants au sein du SIVOM.

7) Modification du temps hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de 2e classe.

M. le Maire donne des explications sur cette modification (qui concerne le passage à temps plein de Mme Mayen, anciennement à temps partiel, NDLR), et informe les membres du Conseil que nous avons reçu un avis favorable du CTP du Centre de Gestion.

M. Marchand est très content pour Mme Mayen, mais demande qu'un point soit fait dans 3 mois, de façon à voir si le fait de n'avoir que 2 administratifs est insuffisant ou pas. Notamment pour l'alternance des congés, cela implique que Sandrine fasse de l'accueil pendant les vacances de Nadine.

M. le Maire prend acte et si cela s'avère nécessaire, il embauchera des stagiaires pour des remplacements.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE de modifier le temps hebdomadaire du poste d'adjoint administratif 2ème classe à la hausse, en le passant à temps complet soit 35 heures heb-

domadaires à compter du 1er décembre 2011. DIT que les crédits sont prévus au budget.

10) Souscription d'un contrat de maintenance pour l'antenne collective.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mettre en place un contrat d'entretien pour l'antenne de télévision collective. Il explique qu'une entreprise assermentée permet d'avoir un entretien régulier et une intervention plus rapide. Le coût annuel ne modifiera que très peu la cotisation des riverains.

Il explique le contenu du contrat et détaille les 3 devis reçus (devis assez anciens sauf 1 revu dernièrement). Comme il a été expliqué en commission des Finances, ce marché passera par la CAO (Commission d'Appel d'offre) et un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) sera fait. M. le Maire précise qu'il s'agit bien de l'antenne collective des Lilandry.

Le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 5 000 E.H.T.

Il précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité Décide : d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée, de réunir la Commission d'Appel d'Offres pour le choix de l'offre.

11) Validation des attachements de la Société SPIE (éclairage public).

Le Maire rappelle que la Société SPIE a été désignée par le SIERSEL (Syndicat InterCommunal d'Electrification). Il a alerté M. Delporte, Président du SIERSEL sur les interventions de la société SPIE par rapport au contrat et lui a demandé de bien redéfinir le contenu du contrat. M. le Maire explique pourquoi ces attachements n'ont pas été payés, qu'il a sollicité le SIERSEL cet été pour vérifier tous ces attachements. M. le Maire demande à M. Leux si le contrat d'entretien d'éclairage public a été renouvelé ou pas, M. Leux

ne peut lui répondre car c'est encore flou au niveau administratif.

M. Marchand lui rappelle que ce dossier a été « ré ouvert » grâce au rendez-vous entre lui même et la Société, que certaines factures datent du début d'année. M. Marchand signale que depuis le changement de prestataire, le nombre de panne a diminué.

M. le Maire ne trouve pas gênant de payer en retard des factures. La somme de la totalité des attachements à valider est de 2 256,37 €. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré A l'unanimité, DECIDE la validation des attachements pour la somme de 2 256,37 €. Dit que la dépense est inscrite au budget primitif sur le compte 61523.

12) Budget et conditions d'achat des fournitures administratives.

13) Achat des vêtements d'hiver des agents techniques.

14) Budget, condition d'achat et demande de contrôle concernant la consommation du carburant pour les véhicules municipaux.

15) Achat d'un isoloir pour faciliter le vote des personnes handicapées.

16) et 17) Achat du sapin de Noël et de stickers pour les bacs à sel, logotés «Mairie de Guermentais».

18) Budget et conditions d'achat de l'alimentation pour les animations communales.

19) Achat d'un extincteur.

20) Réflexion sur un MAPA pour le remplacement de la chaudière de la Mairie.

21) Avenant SOCOTEC pour le parcours santé.

Le Maire expose que le parcours santé de la Plaine de Jeux, doit être vérifié pour des questions de sécurité. Il propose un avenant avec la Société SOCOTEC avec qui la Commune est en contrat pour la vérification des bâtiments et des équipements de la Commune. Le Conseil donne l'autorisation à M. le Maire de signer un avenant pour contrôler le parcours santé. M. Marchand précise bien que SOCOTEC doit vérifier que le parcours soit bien aux normes et que dans le cas contraire, cela entraînerait évidemment le retrait de ce dernier.

L'intégralité du Procès-Verbal de ce Conseil est consultable en Mairie. Et sur le Site communal (www.guermentais.info) en Page Actualités, colonne de gauche réservée Mairie.

Le mois prochain vous trouverez dans votre journal un tableau récapitulatif des nouvelles représentations de vos Elus dans les instances communales ou extra communales.

RAPPEL : SVP merci de mettre vos ordures ménagères dans les bacs prévus et distribués récemment à cet effet !

Malgré la distribution récente des poubelles ou « conteneurs » grenats, il y a encore trop d'habitants qui déposent leurs sacs d'ordures ménagères, soit, dans leurs anciennes poubelles (pas adaptées aux accroches des camions), ou pire, directement sur le trottoir, où ils sont déchirés par des animaux errants ou encore des corneilles. Pensez à vos voisins, ces bacs grenats sont implantés pour permettre une meilleure salubrité. De plus, les bacs grenats facilitent le travail des ripeurs. Merci pour leurs dos !



Groupe d'opposition MAJORITAIRE

Françoise JOUSSE, Gérard LEUX,

Daniel POUPART, Thierry RIVIERE,

Jacques COURPOTIN, Isabelle ROUQUIER,

Annie VIARD, Denis MARCHAND, Nathalie BILLY

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter : www.lavoixdesguermentais.fr

Du 9 pour Guermentais !

Prochaines séances ciné-senior à Lagny

JEUDI 2 FÉVRIER

C'est 1 jeudi par mois à 14h.

1 séance de ciné à 3 € !

Le tarif de 3 euros s'applique aux habitants de Guermentais, âgés de plus 60 ans.

Sur présentation d'un justificatif (âge, adresse) aux caisses du cinéma.

La prise en charge de la différence est effectuée par le CCAS de Guermentais.

Cinéma le Cinq, 5, rue Delambre, 77400 Lagny-sur-Marne.

Tél. : 01 60 26 40 11.

www.cinemalectinq.fr

A venir : jeudis 8 mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet et 2 août.

Assurance Maladie

Adresse postale du Service Médical de Seine et Marne :

Service Médical. ELSM 77. 77605 Marne La Vallée Cedex 03.

Pour tous les documents médicaux et demandes d'accord du médecin-conseil, veuillez envoyer vos plis uniquement à cette adresse. Les courriers envoyés avec d'autres libellés seront retournés à l'expéditeur.